

COMMUNIQUE DE PRESSE

ELECTIONS CANTONALES

DES 9 ET 16 MARS 2008

DECLARATIONS DE CANDIDATURE

Les élections cantonales dans les cantons renouvelables se dérouleront le 9 mars 2008 pour le premier tour et le 16 mars 2008 pour le second tour, s'il y a lieu.

Sont concernés les cantons de : ARGELES-GAZOST, BAGNERES-DE-BIGORRE, CAMPAN, CASTELNAU-MAGNOAC, CASTELNAU-RIVIERE-BASSE, GALAN, LA BARTHE-DE-NESTE, LALOUBERE, LANNEMEZAN, LOURDES EST, LOURDES OUEST, LUZ-SAINT-SAUVEUR, RABASTENS-DE-BIGORRE, SEMEAC, TARBES III, TARBES IV et TOURNAY.

A cette occasion, il est rappelé que tout candidat à cette élection doit obligatoirement souscrire une déclaration de candidature.

Le dossier de candidature doit être déposé personnellement par le candidat, son remplaçant ou un mandataire porteur d'un mandat établi par le candidat, à la Préfecture des Hautes-Pyrénées (accès rue des Ursulines, Bureau de l'Administration Générale et des Elections – rez-de-chaussée, porte n° 007), **du mercredi 13 février au vendredi 15 février et du lundi 18 février au mercredi 20 février 2008 à 16 heures, date limite impérative.**

En cas de second tour de scrutin, les déclarations seront reçues **du lundi 10 mars au mardi 11 mars 2008 à 16 heures, date limite impérative.**

Les horaires de réception des candidatures sont les suivants :

- matin : de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- après-midi : de 14 h 00 à 16 h 30 (**16 heures le 20 février et le 11 mars**).

La déclaration doit être établie sur papier libre ou conformément au modèle annexé au mémento à l'usage des candidats aux élections cantonales, qui peut être fourni à l'adresse susvisée.